



ASSEMBLEE GENERALE DU 20. 09.2018

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 27.09.18

Le jeudi 20 septembre dernier, la commune de Gimel a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, M. Frédéric Grognuz, Président de la Cour des comptes, a présenté les activités de cette institution.

37 communes (62 personnes) ont participé.

Cette assemblée a aussi été l'occasion de faire le point sur les négociations Canton-communes concernant la mise en œuvre de la RIE III et sur l'état d'avancement du projet de nouvelle péréquation préparé par l'AdCV.

Présentation de Mme Nathalie Baudin « Cancer et travail - Gérer la maladie en entreprise »

Après nous avoir présenté la Ligue vaudoise contre le cancer (LVC), Mme Baudin a évoqué l'impact de cette maladie dans notre pays, les stratégies de prévention et de dépistage mises en place et les problèmes qui se posent lors de la reprise du travail par un employé qui a souffert du cancer. Elle a enfin mentionné les différentes prestations offertes par la LCV.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Présentation de M. Frédéric Grognuz « La Cour des comptes et ses missions »

M. Grognuz nous a présenté la Cour de comptes qui est une autorité indépendante instituée par l'art. 166 de la Constitution vaudoise. Sa mission est de contrôler que l'argent public est utilisé de manière économe, efficace, efficiente et en respectant les principes de durabilité. Elle peut se voir confier des mandats par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Toute personne peut aussi porter des signalements à la Cour.

M. Grognuz nous a ensuite expliqué les différences qui existent entre la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances (CCF) et la manière dont un audit de performance est mené.

Il nous a enfin présenté la manière dont le suivi des recommandations de la Cour est assuré.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

RIE III vaudoise : conséquences financières pour les communes

Après avoir rappelé l'impact de la RIE III vaudoise sur les finances communales tel qu'il était prévu dans l'EMPL de 2015, Mme Byrne Garelli a retracé le déroulé des négociations de cet été et leurs résultats.

C'est à regret que l'AdCV a dû constater que la **motion Wyssa** (CHF 27 millions pour les communes en compensation de la baisse des impôts sur les sociétés de 8,5% à 8%) ne sera pas appliquée.



Après avoir demandé que l'argent soit versé aux communes, notre Association a aussi proposé comme compromis qu'il soit au moins mis en réserve en cas de pertes plus importantes que prévu.

En revanche, on peut être satisfait que la **motion Mischler** soit mise en œuvre, avec le versement de CHF 50 millions aux communes en 2019.

S'agissant du traitement du **postulat Lohri**, l'AdCV peut là encore exprimer une certaine satisfaction :

- Les communes de notre association, contributrices à la facture sociale et à la péréquation intercommunale, ont évité une couche péréquative supplémentaire qui avait été proposée par le Conseil d'Etat : c'est-à-dire le paiement de la facture de l'AVASAD en valeur du point d'impôt en 2019. Un montant de plus de CHF 13 millions aurait dû être financé par 70 communes dont 53 sont membres de l'AdCV.
- Pour le Comité de l'AdCV, il était essentiel d'éviter cette ponction supplémentaire en 2019, année où la péréquation de 2016, adaptée en 2017, déploie ses derniers effets qui équivalent à CHF 53 millions de plus pour les communes contributrices et où une forte progression de la facture sociale est attendue pour financer les subventions des primes d'assurance maladie (le montant estimé pour les communes est de CHF 40 à 80 millions).
- Il avait également été proposé pendant les négociations d'abandonner le plafond de l'effort de 45 points. Le Comité de l'AdCV est satisfait d'avoir repoussé cette proposition.
- En 2019, les coûts de l'AVASAD seront toujours financés en francs par habitant.
- Dès 2020, l'Etat prendra intégralement en charge le financement de l'AVASAD. Pour ce faire, le Canton augmentera son coefficient de 2.5 points et les communes devront baisser le leur de 1.5 points au minimum. Dès lors, à la demande des deux Associations faitières, les communes qui le souhaitent pourront conserver 1 point d'impôts pérenne qui équivaut à environ CHF 35 millions par année (ce chiffre devra encore être contrôlé et affiné).
- De plus, les associations de communes ont obtenu que le nombre de points à transférer soit défini aujourd'hui déjà sur la base des comptes 2017 de l'AVASAD, alors que la valeur du point d'impôts des communes va diminuer en 2019 en raison de la baisse de la fiscalité des entreprises et de l'augmentation des coûts des soins à domiciles due au vieillissement de la population.
- S'ajoute à cela que sauf problème de fonctionnement, la gouvernance de l'AVASAD ne sera pas modifiée jusqu'à la fin de la législature.

A noter enfin que si PF17 n'entraîne pas en vigueur ou que le Grand Conseil refusait les mesures proposées, de nouvelles négociations devraient s'ouvrir.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)



Modèle AdCV de nouvelle péréquation

Mme Carine Tinguely a présenté le projet de nouvelle péréquation de l'AdCV, lequel se veut compréhensible par tous les élus et calculable par tous les boursiers.

Cette nouvelle péréquation serait sans plafond, seuil ou cas de rigueur et serait pérenne, même en cas de changement d'environnement (par exemple, l'entrée en vigueur de PF 17). Elle ne serait pas non plus manipulable.

Seule une péréquation horizontale subsisterait, toutes les péréquations verticales seraient remplacées par un financement en francs par habitants, y compris la facture sociale.

Les communes garderaient 10% (un autre pourcentage serait envisageable) de la valeur du point d'impôt. Par ailleurs, le 50% des impôts conjoncturels irait dans un pot commun dont le montant serait prioritairement versé aux villes qui ont des charges que les petites communes n'ont pas.

Avec le modèle AdCV, 272 des 308 communes vaudoises seraient gagnantes. Le problème délicat qui pourrait se poser est que parmi les communes perdantes, il y a les villes, notamment Lausanne.

Les prochaines étapes seront les présentations de notre modèle au Canton et à l'UCV et la participation de notre Association au forum des péréquations du 20.11.2018.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

EIAP

Après un bref rappel historique et du contexte financier, Mme Joëlle Sala-Ramu et M. Andreas Sutter ont présenté les taux d'encadrement parascolaire qui seront appliqués aux enfants en fonction de leur catégorie d'âge. Ils sont également revenus sur le cas particulier des groupes d'âges mixtes et sur les quelques exceptions ponctuelles qui ont été prévues.

Ils ont ensuite souligné que les normes d'aménagement, de sécurité, de santé et d'hygiène devraient correspondre au strict cadre légal applicable dans ces différents domaines.

Ils ont enfin rappelé que les déplacements de l'école aux institutions font désormais partie de l'accueil parascolaire.

D'une manière générale, il sied de rappeler que le cadre de référence conçu par l'EIAP a été extrêmement bien reçu par la grande majorité des communes. Les milieux professionnels ont bel et bien été consultés et une partie de leurs remarques retenues.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Prochaines AG

- 29 novembre 2018 à Henniez, nous recevrons Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat.



Divers et propositions de l'Assemblée

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, nous a présenté les premiers résultats du Groupe de travail qui examine actuellement la question de la perception des impôts communaux par les communes.

Mme Byrne Garelli a annoncé à l'Assemblée que d'ici fin septembre/début octobre, l'AdCV serait dotée d'un nouveau site Internet plus convivial et moderne, également accessible par tablette ou smartphone.

Allocution de Madame Sylvie Judas, Syndic de Gimel

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune, Madame Sylvie Judas, Syndique de Gimel, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Gimel pour son hospitalité !

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63